



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

14 - CRÉATION D'UN SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SSI) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN ET LA VILLE D'OLORON STE-MARIE

Il est rappelé à votre assemblée que la Commune d'Oloron Ste-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn disposent chacune d'un service informatique. A ce titre, chaque entité dispose d'un parc de matériel qu'elle entretient et administre, et de logiciels et services informatiques. Depuis plusieurs années, la Commune et l'EPCI mettent en commun des serveurs et achètent conjointement des logiciels métiers à destination de l'ensemble des agents.

Les fonctionnements sont de plus en plus liés et interdépendants ; les personnels sont amenés à travailler ensemble selon une convention d'assistance réciproque. Une gestion commune dite mutualisée devient nécessaire pour faire face aux enjeux et aux défis liés à la sécurité et à l'optimisation des systèmes d'information.

L'efficience et la sécurisation des systèmes d'information sont donc une priorité pour la Commune d'Oloron Ste-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

En dehors des compétences transférées, le service commun constitue l'outil le plus abouti en matière de mutualisation. C'est pourquoi, en application de l'article L 521 1-4.2 du CGCT, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaitent créer un service commun « Services des Systèmes d'Information » (SSI).

La création de ce service a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial de la CCHB en date du 5 juin 2024 et de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, le 26 juin 2024. Les missions dévolues à ce service commun « Service des Systèmes d'Information » (SSI) sont les suivantes :

- Animer le système d'information mutualisé
 - o Organiser et mettre en œuvre la gouvernance du système d'information mutualisé entre la VILLE et la CCHB,
 - o Renforcer et développer la sécurité des systèmes d'informations propres à la VILLE, à la CCHB et mutualisé (développement d'une charte utilisateur, mise en place de plan d'action préconisé par le Pack initial CCHB...),
 - o Communiquer et sensibiliser les services,
 - o Organiser une instance de suivi des projets en liaison avec les services.
- Conduire les projets informatiques
 - o Mettre en œuvre les projets informatiques,
 - o Assister les directions métiers sur le montage de marchés en lien avec le numérique,
 - o Suivre les évolutions technologiques et identifier les opportunités pour la collectivité.
- Assurer l'exploitation de l'activité
 - o Maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble de l'infrastructure technique (serveurs, réseaux, systèmes de stockage, équipements divers...) y compris dans le cloud,
 - o Installer, maintenir et dépanner le parc informatique d'un point de vue matériel (ordinateurs, smartphones, tablettes, copieurs, ...) et logiciel (système, application, bases de données...),
 - o Fournir une assistance aux utilisateurs finaux pour résoudre les problèmes informatiques, les pannes matérielles et les questions techniques, à travers le système de gestion des incidents.

A sa création, le service commun est placé sous l'autorité du Président de la CCHB et sera composé de 4 agents affectés de plein droit :

- 1 responsable de service (catégorie A), à 100%, issu de la CCHB,
- 1 technicien (catégorie B), à 100%, issu de la CCHB,
- 1 agent de maîtrise (catégorie C), à 100%, issu de la Ville d'Oloron Ste-Marie,
- 1 agent de maîtrise en alternance (catégorie C), à 70%, issu de la CCHB.

En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, une convention doit être signée entre la Ville d'Oloron Ste-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn afin de déterminer les effets administratifs, juridiques et financiers de la création du Service des Systèmes d'Information.

Le coût de fonctionnement du service commun sera intégralement pris en charge par la CCHB et réparti avec la Commune d'Oloron Ste-Marie en fonction d'une règle de répartition pré déterminée, acceptée bilatéralement (60% CCHB – 40% VILLE).

Un suivi contradictoire annuel de l'application de la présente convention est assuré par une commission de gestion du service commun composée :

- Du Directeur Général des Services de la CCHB,
- Du Directeur Général des Services de la VILLE,
- De la DRH de la CCHB,
- De la DRH de la VILLE,
- Du Directeur financier de la CCHB,
- De la Directrice financière de la VILLE,
- Du responsable du service commun SSI.

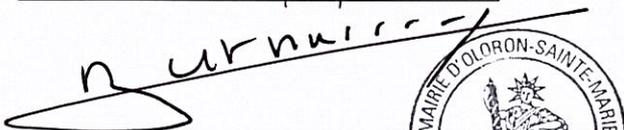
Vu le projet de convention ci-annexé,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

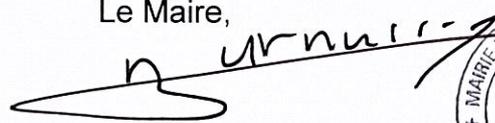
- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la création d'un Service des Systèmes d'Information (SSI) entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la ville d'Oloron Ste-Marie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative afférente.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 17/07/2024




Le Maire,



Bernard UTHURRY

